



Département des forêts
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Document de travail en aménagement forestier

**Conservation et gestion durable des écosystèmes des forêts tropicales
humides de l'Afrique centrale**

***Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire
en Afrique centrale:***

***La forêt communautaire de Moangue Le Bosquet
(COBABO)
Cameroun***

par

Antoinette Pa'ah

Novembre 2002

Service de la mise en valeur des ressources forestières
Division des ressources forestières
Département des forêts

Document FM/21F
FAO, Rome, Italie

Avertissement

La présente publication «*La forêt communautaire de Moangue Le Bosquet, Cameroun*» a été réalisée dans le cadre d'un programme de partenariat FAO/Pays Bas. Le but de ces documents de travail est de fournir les informations à chaud sur les activités actuelles ainsi que les programmes, de faciliter le dialogue et stimuler les échanges d'opinions et d'expériences.

Les appellations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'engagent que la responsabilité de ses auteurs et n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position officielle. Le site Internet de la FAO (www.fao.org/fo) peut aussi être consulté pour toute information officielle.

Les commentaires et les réactions sont les bienvenus.

Pour plus d'informations, prière de contacter:

Mme. Mette Wilkie
Forestier (aménagement des forêts).
Division des ressources forestières
Département des forêts
FAO, Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tel : +39 5705 2091
Fax : + 39 5705 5137
Courrier électronique: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Ou le Coordinateur des publications et de l'information Forestry-Information@fao.org

Pour citation:

FAO. (2002). *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale: la forêt communautaire de Moangue le Bosquet, Cameroun*. Par Antoinette Pa'ah, novembre 2002. Document de travail FM/21F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

AVANT-PROPOS

L'Afrique centrale a toujours exercé un attrait indéniable suscité par ses richesses naturelles parmi lesquelles la forêt occupe une place exceptionnelle.

Le secteur de l'exploitation forestière s'est rapidement développé et a fait la prospérité de bon nombre de sociétés forestières européennes souvent implantées simultanément dans plusieurs pays voisins. Plus récemment, quelques exploitants asiatiques sont arrivés en Afrique centrale, mais ont du mal à s'adapter à une exploitation de type sélectif, plus onéreuse qu'en Asie. Très peu de nationaux africains sont parmi les entrepreneurs forestiers actifs dans la région.

La gestion du patrimoine forestier a presque toujours été considérée comme relevant de la responsabilité quasi exclusive de l'Etat, dès lors que les opérateurs économiques ont souscrit aux formalités administratives et financières qui leur ont été fixées. Malheureusement, ni les ressources financières, ni les capacités techniques et institutionnelles des administrations forestières publiques n'ont permis à l'Etat de jouer pleinement ce rôle.

Depuis le lancement du Plan d'action forestier tropical en 1985, suivi par la Conférence de Rio en 1992, l'Afrique centrale a fait l'objet d'une attention soutenue, non plus seulement de la part des opérateurs économiques du secteur forestier, mais aussi et surtout, de la part des agences de coopération, des ONG et de la société civile locale. La gestion durable des ressources forestières de la région est devenue le point central des enjeux et des débats, et de nombreux partenariats sont établis dans ce but, pendant que les états eux-mêmes se sont engagés dans une collaboration dynamique et une coordination des approches et des efforts.

C'est dans ce contexte que la FAO, sur financement des Pays-Bas, et en collaboration avec l'Organisation Africaine du Bois (OAB), la Conférence Ministérielle sur les Ecosystèmes de forêts denses humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), l'UICN, le WWF, l'Interafrican Forest Industries Association (IFIA), l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), et le Secrétariat du Réseau International des Forêts Modèles (IFMNS), a lancé un programme d'évaluation des pratiques de gestion durable des forêts d'Afrique centrale, et un appel à nomination pour identifier les forêts de la région qui auraient fait l'objet de pratiques et d'efforts de gestion en vue d'un aménagement forestier durable.

Ce document fait partie de la série d'études de cas réalisées dans ce contexte, largement discutées lors de l'atelier régional tenu à Kribi, Cameroun, du 10 au 14 septembre 2002.

La FAO saisit l'occasion pour remercier tous les partenaires qui ont collaboré à la préparation et à la réalisation de ces études et invite tous les spécialistes usagers et amis de la forêt dense humide d'Afrique centrale, à nous faire parvenir les réactions, commentaires et suggestions que cette série de documents pourraient inspirer.

El Hadji Sène
Directeur
Division des ressources forestières
Département des forêts de la FAO

ETUDES DE CAS REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET RECHERCHE D'EXCELLENCE

FAO. (2002). *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale: la gestion participative des plantations forestières de Magara, Burundi*. Par Ir. Révérien Ndikubwayo, octobre 2002. Document de travail FM/8F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

FAO. (2002). *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale: le Parc national de la Kibira, Burundi*. Par Cyriaque Nzojibwami, octobre 2002. Document de travail FM/9F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

FAO. (2002). *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale: la zone de Campo-Ma'an, Cameroun*. Par Guillaume Akogo, octobre 2002. Document de travail FM/10F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

FAO (2002). *Case study of exemplary forest management in Central Africa: community forest management at the Kilum-Ijim mountain forest region, Cameroon*. By Christian Asanga, October 2002. Forest Management Working Papers, Working Paper FM/11. Forest Resources Development Service, Forest Resources Division. FAO, Rome (*unpublished*).

FAO. (2002). *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale: les systèmes agroforestiers cacaoyers, Cameroun*. Par Denis J. Sonwa, octobre 2002. Document de travail FM/12F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

FAO. (2002). *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale: la forêt de la coopérative agroforestière de la Trinationale (CAFT), Cameroun*. Par André Pa'ah, octobre 2002. Document de travail FM/13F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

FAO. (2002). *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale: la forêt de Lokoundje-Nyong, Cameroun*. Par Germain Yene, octobre 2002. Document de travail FM/14F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

FAO. (2002). *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale: la concession forestière sous aménagement durable (CFAD), Gabon*. Par Nicolas Bayol, octobre 2002. Document de travail FM/15F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

FAO. (2002). *Estudio de un caso de ordenamiento forestal ejemplar en Africa Central: El bosque de Caldera de Luba, Guinea Ecuatorial*. Por Paulino Bololo Ekobo, octubre de 2002. Documento de trabajo FM/16S. Servicio de Evaluación de Recursos Forestales, Dirección de Recursos Forestales. FAO, Roma (inérito).

FAO. (2002). *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale: le permis d'exploitation et d'aménagement n°169 de la forêt de Ngotto, République centrafricaine*. Par Georges N'Gasse, octobre 2002. Document de travail FM/17F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

FAO. (2002). *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale: le Sanctuaire de gorilles de Lossi, République du Congo*. Par Norbert Gami, octobre 2002. Document de travail FM/18F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

FAO. (2002). *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale: la concession de Pokola-Kabo-Loundoungou, République du Congo*. Par Donatien N'Zala, octobre 2002. Document de travail FM/19F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

FAO. (2002). *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale: la forêt de Mogroum, Tchad*. Par Hamid Taga, octobre 2002. Document de travail FM/20F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

FAO. (2002). *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale: la forêt communautaire de Moangue le Bosquet, Cameroun*. Par Antoinette Pa'ah, octobre 2002. Document de travail FM/21F. Service de la mise en valeur des ressources forestières, Division des ressources forestières. FAO, Rome (non publié).

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION.....	1
1.1. ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	2
1.2. ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE.....	5
1.2.1. Organisation sociale de la zone d'étude.....	6
1.2.2. Organisation de COBABO et son partenariat.....	6
1.3. ENVIRONNEMENT ECOLOGIQUE	7
1.3.1. La végétation naturelle	7
1.3.2. La faune.....	8
1.3.3. Le biotope et les espèces particulières.....	9
1.3.4. Le sol et l'hydrographie	9
1.4. LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ET L'HISTORIQUE DU PROJET D'AMENAGEMENT.....	10
1.4.1. L'historique du projet d'aménagement.....	10
1.4.2. Les objectifs d'aménagement	11
2. L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNAUTAIRE DE MOANGUE LE BOSQUET.....	11
2.1. L'ELABORATION DU PLAN SIMPLE DE GESTION	11
2.1.1. Les outils	11
2.1.2. La méthodologie.....	12
2.1.3. Le canevas de réalisation d'un plan simple de gestion.....	13
2.2. CREATION ET MAINTIEN DE PARTENARIATS REUSSIS	13
2.3. LES ASPECTS TECHNIQUES	14
3. L'ANALYSE ET LES ENSEIGNEMENTS TIRES	18
3.1. LES LACUNES DE L'INFORMATION ET DE LA RECHERCHE	18
3.2. LES PRINCIPALES LEÇONS APPRISES	18
3.3. COMMENT PROCEDER?.....	20
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	21

Liste des tableaux

Tableau 1: responsables administratifs et techniques des forêts communautaires.....	3
Tableau 2: textes en vigueur pour l'acquisition et la gestion des forêts communautaires au Cameroun.....	4
Tableau 3: les principales cultures vivrières du Bosquet.....	5
Tableau 4: les principales cultures de rente du Bosquet.....	5
Tableau 5: les membres du bureau de COBABO et leurs attributions.....	7
Tableau 6: les partenaires de la COBABO et leurs domaines d'appui	8
Tableau 7: quelques espèces animales de la forêt communautaire du Bosquet	9
Tableau 8: les outils et leurs utilisations dans le plan simple de gestion	12
Tableau 9: les partenaires de COBABO et les types de partenariats	14
Tableau 10: description du layonnage de la forêt communautaire du Bosquet.....	15
Tableau 11: la description des secteurs	15
Tableau 12: les usages affectés aux secteurs	16
Tableau 13: le volume de bois exploitable et commercialisable par groupe d'essence de la forêt communautaire du Bosquet.....	16
Tableau 14: la valeur marchande du bois de la FC du Bosquet en grume selon la mercuriale officielle au Cameroun	17
Tableau 15: la valeur marchande des débités	17
Tableau 16: le potentiel des PFNL	19

ABREVIATIONS

AAPPEC	Association pour l'auto – promotion des populations de l'Est Cameroun
AJDUR	Association des jeunes pour le développement durable
ASBAK	Association des Baka
CADEF	Comité d'action pour le développement de la femme
CAFT	Coopérative agroforestière de la Trinationale
CEFDJA	Centre d'études forestières du Dja
CFC	Cellule de foresterie communautaire
CIAD	Centre international d'appui au développement durable
COBABO	Communauté Baka du Bosquet
CVD	Comité villageois de développement
DF	Direction des forêts
DFID	Department for International Development
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FC	Forêt communautaire
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
GECEC	Générale d'épargne et crédit de l'Est Cameroun
GIC	Groupe d'initiative commune
GPS	Global Positioning System
GPS	Global Position System
GTZ	Gesellschaft für technische Zusammenarbeit
IFIA	Interafrican Forest Industries Association
MINEF	Ministère de l'environnement et des forêts
OAB	Organisation africaine des bois
OCBB	Observatoire de cultures Baka et Bantou
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONADEF	Office national du développement des forêts
ONG	Organisation non gouvernementale
PERAD	Protection de l'environnement, la recherche et l'appui au développement durable
PFL	Produit forestier ligneux
PFNL	Produit forestier non ligneux
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PREVERT	Programme régional pour l'environnement
PSG	Plan simple de gestion.
ROLD	Réseau des ONG locales du Dja
SDDL	Projet de soutien au développement durable de Lomié
SG	Secrétaire général
SNV	Organisation néerlandaise de développement
SRIFM	Secrétariat du réseau international des forêts modèles
UFA	Unité forestière d'aménagement
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WWF	Fonds mondial pour la nature

1. INTRODUCTION

Suite à l'appel à candidatures lancé par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation), conjointement avec le WWF (Fonds mondial pour la nature), l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), l'IFIA (Interafrican Forest Industries Association), l'OIBT (Organisation internationale des bois tropicaux), l'OAB (Organisation africaine des bois) et le SRIFM (Secrétariat du réseau international des forêts modèles), dans le cadre de l'initiative *Recherche d'excellence* inclus dans le nouveau programme de collaboration défini entre la FAO et les Pays-Bas, l'association de la communauté Baka de Bosquet (COBABO) a été retenue parmi les organisations locales qui ont répondu à cet appel et ce, pour la réalisation de l'étude de cas de leur forêt communautaire.

Cette étude, dont les résultats font l'objet de ce document, a pour but de:

- Extérioriser les éléments et pratiques qui peuvent démontrer que l'aménagement appliqué à la forêt communautaire du village Baka de Moangue le Bosquet est durable.
- Définir les contraintes et les limites de la gestion ou de l'exploitation de la forêt communautaire de Moangue le Bosquet et les éléments qui pourraient aider à les lever.
- Définir en quoi les méthodes de gestion et les approches adoptées dans l'aménagement de la forêt communautaire de Moangue le Bosquet pourraient constituer un exemple réussi de gestion durable des ressources forestières en Afrique centrale.

Il est important de signaler que la communauté Baka de Moangue le Bosquet a obtenu officiellement sa forêt communautaire le 10 août 2000, date de la signature de la convention de gestion à Lomié entre la communauté représentée par le responsable des opérations forestières et le gouvernement, représenté par monsieur le Préfet du département du Haut-Nyong. C'est la première forêt communautaire au Cameroun dans laquelle la communauté Baka pourra exercer pleinement ses droits et être également responsable de sa gestion vis-à-vis de l'administration et sans intermédiaire. Cette forêt, d'une superficie de 1 808,5 hectares est pour la COBABO un outil de gestion durable des ressources forestières et un moyen efficace de lutte contre la pauvreté endémique qui caractérise les populations pygmées de cette zone rurale.

La particularité de la forêt communautaire (FC) du Bosquet est qu'elle fait actuellement l'objet d'une exploitation artisanale par la communauté conformément à la lettre circulaire ministérielle n°0677/LC/MINEF/DF/CFC du 23 février 2001 qui encourage les communautés à pratiquer l'exploitation en régie du bois d'œuvre des forêts communautaires. La COBABO pratique cette forme d'exploitation en régie grâce à l'assistance technique du projet SDDL/SNV (Projet de soutien au développement durable de Lomié /Organisation néerlandaise de développement) de Lomié et son centre de formation mobile Vandikhout.

1.1. Environnement politique et institutionnel

Bien que la décentralisation devienne une tendance importante de la vision du développement durable du Cameroun, le pouvoir politique demeure largement aux mains de l'élite urbaine et des puissants fonctionnaires administratifs. Le principe de subsidiarité suggère qu'il est préférable que la responsabilité politique et administrative de la gestion des ressources naturelles soit laissée à ces décideurs politiques et hauts fonctionnaires de l'Etat. En effet, le cadre juridique de la décentralisation de la gestion de la forêt dans cette région est mal perçu. De plus, l'implication politique est faible en ce qui concerne la mise en œuvre des réformes qui donneraient à la société civile plus de pouvoir et seraient, pour les citoyens, un gage de plus d'équité dans le partage des bénéfices issus de l'exploitation commerciale de la forêt.

La réforme de la gouvernance de la forêt implique progressivement les communautés rurales grâce à une approche participative. Cependant, elle progresse au fur et à mesure que les citoyens accèdent aux moyens perfectionnés d'information et de communication et que la société civile gagne en expérience et en confiance.

Le concept de foresterie communautaire est apparu clairement et officiellement lorsque le Chef de l'Etat camerounais a promulgué la loi n°94/01 du 20 janvier 1994, portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et ses textes subséquents. Depuis l'avènement de cette loi, qui prévoit une implication, ou mieux, une participation active et efficace des populations locales à la planification de la gestion des forêts, ainsi qu'à la gestion durable des ressources naturelles, le Cameroun, avec l'appui de divers partenaires internationaux, s'est résolument engagé dans une politique forestière novatrice, visant entre autres une répartition équitable des retombées des activités forestières.

Ainsi, un manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires a été publié en avril 1998, en vue d'expliquer et de présenter en détails, les étapes nécessaires à l'obtention et à la gestion des forêts communautaires. Cette nouvelle politique forestière du Cameroun est mise en œuvre et contrôlée par le Ministère de l'environnement et des forêts (MINEF). Le gouvernement camerounais, à travers le Ministère de l'environnement et des forêts, est soutenu dans sa nouvelle politique forestière par plusieurs organismes nationaux et internationaux tels que les projets de conservation, les ambassades, l'ONADEF (Office national du développement des forêts), le WWF, l'UICN, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), le DFID (Department for International Development), la GTZ (Gesellschaft für technische Zusammenarbeit), la FAO et la SNV, les bailleurs des fonds tels que la Banque mondiale, l'Union européenne. De plus, spécifiquement dans la région de Lomié, il existe le réseau des organisations non gouvernementales (ONG) et des associations locales du Dja (ROLD) qui comprend l'OCBB (Observatoire de cultures Baka et Bantou), le CIAD (Centre international d'appui au développement durable), le PERAD (Protection de l'environnement, la recherche et l'appui au développement durable), l'ASBAK (Association des Baka), le CADEF (Comité d'action pour le développement de la femme), le PREVERT (Programme régional pour l'environnement), le CEFDJA (Centre d'études forestières du Dja), la CAFT (Coopérative agroforestière de la Trinationale), AJDUR (Association des jeunes pour le développement durable) et la GECEC (Générale d'épargne et crédit de l'Est Cameroun), et qui soutient également cette nouvelle dynamique politique.

Il est utile de noter que tous ces organismes soutiennent le gouvernement camerounais sur plusieurs plans, entre autres: l'application des politiques de sécurisation des recettes financières d'origine forestière, la conception d'outils techniques d'aménagement et de sécurisation des ressources forestières, la vulgarisation des textes juridiques de gestion rationnelle des ressources naturelles, le financement des programmes de conservation de la biodiversité et de développement socio-économique des communautés riveraines des forêts.

Le cadre juridique de la foresterie communautaire est contenu dans une série de textes officiels: loi, décret, décision et arrêté. Il est géré par un ensemble d'autorités administratives et techniques, chaque responsable jouant un rôle bien défini dans le processus d'attribution des FC au Cameroun. Le tableau 1 suivant présente les responsables administratifs et techniques qui exercent l'autorité régaliennne dans les activités de foresterie communautaire et le tableau 2 cite les textes en vigueur pour l'acquisition et la gestion des forêts communautaires au Cameroun.

Tableau 1: responsables administratifs et techniques des forêts communautaires

Zone d'intervention	Responsables Administratifs	Responsables Techniques	Responsabilités
Nationale	Le Ministre (MINEF)	Directeur des forêts et le chef de la CFC.	- Délivre la lettre de réservation de la FC. - Autorise la signature de la convention de gestion de la FC.
Provinciale	Le Gouverneur	Délégué provincial de l'environnement et des forêts	- Préside ou supervise la réunion de concertation dans certains cas. - Contrôle les dossiers techniques et les demandes de FC et le document du plan simple de gestion (PSG).
Départementale	Le Préfet	Le Délégué départemental du MINEF	- Préside et supervise la réunion de concertation dans certains cas. - Le Préfet signe la convention de gestion. - Réception et contrôle de tous les dossiers techniques de demande des FC. - Réception des PSG.
Arrondissement et district	Le sous-préfet et le Chef de district.	Le Chef de poste forestier et chasse.	- Préside et supervise les réunions de concertation dans la plupart des cas. - Assiste les communautés dans les actions de mise en place des FC.

Rappelons que pendant les réunions de concertation, le responsable administratif est le Président de séance tandis que le responsable technique s'occupe de l'aspect technique de l'activité des FC.

Tableau 2: textes en vigueur pour l'acquisition et la gestion des forêts communautaires au Cameroun

Textes officiels de référence	Articles	Indications majeures
Loi 94/01 du 20 janvier 1994, définit le nouveau régime des forêts, de la faune et de la pêche. Elle exprime l'augmentation du degré d'implication et de participation des populations rurales dans la gestion des ressources naturelles au Cameroun.	Article 8	Indique les droits d'usage et les droits coutumiers de la population vis-à-vis de la forêt.
	Article 37	Indique la place de la forêt communautaire dans le territoire national et l'utilisation des ressources par les communautés.
	Article 38	Indique l'objet de la convention de gestion de la FC et les prescriptions d'aménagement.
Décret n°95/531/PM du 23 août 1995. Il fixe les modalités d'application du régime des forêts au Cameroun.	Article 3	Précise la convention de gestion et le plan simple de gestion.
	Article 27	Indique la superficie maximale d'une FC (5 000 ha) et la zone indiquée pour solliciter une FC.
	Article 28	Précise les entités acceptables pour solliciter une FC.
	Article 29	Parle du dossier d'attribution et du responsable des opérations forestières.
	Article 30	Donne la durée (25ans) d'une convention de gestion et le plan simple de gestion.
	Articles 31 et 32	Parlent des sanctions administratives et suspension de la convention
	Article 95	Parle de l'exploitation commerciale du bois des FC.
Article 96	Indique les procédures d'utilisation et de distribution des bénéfices	
Décision n°253/D/MINEF/DF, du mois d'avril 1998		Manuel des procédures d'attribution des normes de gestion des FC.
Décision n°1985/D/MINEF/SG/DF/CFC du 24 juin 2002		Modalités pratiques d'exploitation en régie dans la mise en œuvre des PSG des FC.
Arrêté n°252/A/CAB/MINEF/DF d'avril 1998		Modèle de convention de gestion des FC dans le domaine national.
Arrêté n°0518/MINEF/CAB du 21 décembre 2001		Fixant les modalités d'attribution en priorité aux communautés villageoises riveraines de toute forêt susceptible d'être érigée en forêt communautaire.

1.2. Environnement socio-économique

L'arrondissement de Lomié existe comme unité administrative depuis l'époque coloniale. Mais, le village Moangue le Bosquet a été créé en 1972 sous l'initiative d'une missionnaire catholique (Sœur Marie Alberic) afin de regrouper et de sédentariser des pygmées Baka. Le village Moangue le Bosquet est limité au nord par la forêt communale de Lomié/Messok, au sud par l'unité forestière d'aménagement (UFA) 10.037 attribuée à la société forestière Kiefer, à l'est par le village Nemeyong 2 et à l'ouest par le village Mayang qui sont tous les deux des villages bantou (Nzimé). Ces deux villages voisins des Baka ont lancé le processus d'acquisition des forêts communautaires.

Le village Moangue le Bosquet, comme tous les autres villages situés dans la région de Lomié-Dja, est soumis aux influences d'un climat typiquement équatorial de type guinéen, chaud et humide à quatre saisons (Veen et Ngouffo, 1994). Situé à 40 kilomètres de la ville de Lomié, Moangue le Bosquet est divisé en plusieurs quartiers et est peuplé essentiellement de Pygmées Baka. Cependant, il existe également quelques Bantou (Nzimé) et une minorité de sœurs religieuses majoritairement d'origine européenne. A Moangue le Bosquet, il existe onze principales grandes familles Baka (Nguele, 2002): Yé Mombito, Yé Ndonga, Yé Wala, Yé Jembé, Yé Likemba, Yé Makombo, Yé Yandi, Yé Silo, Yé Kalu, Yé Ekwambé et Yé Mambé.

Les populations Baka de Moangue le Bosquet pratiquent à très faible échelle une agriculture vivrière de subsistance et de rente. Les cultures vivrières et de rente qui sont pratiquées sont présentées dans les tableaux 3 et 4 ci-dessous.

Tableau 3: les principales cultures vivrières du Bosquet

Noms communs	Noms locaux (en Nzimé)	Noms Scientifiques
Arachide	Wounou	<i>Arrachis hypogea</i>
Banane plantain	Koine	<i>Musa paradiscaca</i>
Manioc	Ekouma	<i>Manihot utilissima</i>
Macabo	Ekaba	<i>Xanthosoma sagitifolium</i>
Canne à sucre	Nko'o	<i>Saccharum officinarum</i>
Gombo	Mimbiolom	<i>Hibiscus esculentus</i>
Maïs	Mpiha	<i>Zea mays</i>
Igname jaune	Pou'a	<i>Discorea cayenensis</i>
Piment	Ntama	<i>Capsicum frutescens</i>

Source: SDDL/SNV, 1998

Tableau 4: les principales cultures de rente du Bosquet

Noms communs	Noms locaux (en Nzimé)	Noms Scientifiques
Cacaoyer	Caca'a	<i>Theobroma cacao</i>
Caféier	Coffi	<i>Coffea robusta</i>
Palmier à huile	Elen	<i>Elaeis guineensis</i>

Source: SDDL/SNV, 1998

Il faut noter que la production agricole dans ce village Baka étant en générale très faible, ses populations restent dépendantes des Bantous chez qui ils travaillent en échange de produits vivriers, du vin, du tabac, du sel, des vêtements et de l'argent. En dehors de l'agriculture, les populations de Moangue le Bosquet vivent de la chasse, pêche, cueillette et du ramassage des produits forestiers non ligneux (PFNL).

1.2.1. Organisation sociale de la zone d'étude

La population totale actuelle de notre village d'étude s'élève à près de 900 habitants repartis dans 107 unités familiales dirigées chacune par un chef (l'homme est le chef de famille). Le village est dirigé par un chef du village. Mais l'autorité du Chef Baka, comme partout dans la région forestière, n'est pas assez forte et de ce fait, le pouvoir est partagé avec le conseil des notables. Le village possède un conseiller municipal qui traduit leurs doléances au conseil municipal.

Dans ce village, il y a une école primaire à cycle complet, un centre médico-sanitaire, un économat et une chapelle de l'église catholique. Une congrégation des sœurs catholiques est installée dans ce village de Baka depuis 1972. Ces sœurs prennent activement part dans tous les débats en faveur de la communauté Baka dont les intérêts sont le plus souvent menacés. Dans l'esprit de la loi n°90/O53 du 19 décembre 1990 portant sur les libertés d'association, les populations de ce village se sont constituées en association dans le cadre du Comité villageois de développement (CVD) qui a donné le nom de l'entité juridique (COBABO) propriétaire et gestionnaire de la forêt communautaire. Le village compte quatre groupes d'initiative commune (GIC) ayant des vocations de production agricole.

1.2.2. Organisation de COBABO et son partenariat

La COBABO (Communauté Baka du Bosquet) a été créée en 1998 et légalisée au mois d'août de la même année par Monsieur le Préfet du Département du Haut-Nyong, conformément à la loi n°90/053 du 19 décembre 1990 portant sur les libertés d'association. Cette association est dirigée par une équipe comprenant un président, un vice-président, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un chargé des opérations forestières, une trésorière, une trésorière adjointe, deux commissaires aux comptes et trois conseillers. Les noms, fonctions et attributions de cette équipe dirigeante sont consignés dans le tableau 5 suivant.

Tableau 5: les membres du bureau de COBABO et leurs attributions

Nom du membre	Fonction	Attributions ou tâches
MGBAMISSO Armand	Président	- Préside les réunions - Gestionnaire de la communauté - Exécute les décisions de l'assemblée générale
KADJAMA Richard	Vice - Président	Il remplace le président dans toutes ses fonctions en cas d'empêchement de celui-ci
KANGA Simon	Secrétaire général (SG)	- Rédige les procès-verbaux des réunions - Prépare les réunions avec le président - Garde la documentation de l'association
MOTI Rémy	Secrétaire général adjoint	Il assiste le SG dans ses fonctions et le remplace en cas d'empêchement
KANGA Simon	Chargé des opérations forestières	Il s'occupe de l'exécution et du suivi de toutes les activités forestières (inventaires, exploitation, etc.)
AKPWEH Marie	Trésorière	Elle garde les fonds de l'association
DJAMBE Odette	Trésorière Adjointe	Elle remplace la trésorière dans toutes ses fonctions en cas d'empêchement
KOKPA Pascal	Commissaire aux comptes n°1	Il contrôle tous les mouvements financiers de l'association
LENGUE Tadhée	Commissaire aux comptes n°2	Il contrôle les dépenses et les recettes de l'association
ALIME Jean MASSAMBE Eugénie YEYE Lucien	Conseillers	- Ils prodiguent les conseils utiles pour la bonne marche de la communauté - Ils jouent le rôle de délégués aux conflits

La COBABO a du succès dans ses activités grâce à un partenariat très développé qu'elle entretient avec les ONG, les projets et les bailleurs de fonds qui interviennent dans la région de Lomié/Dja. Le tableau 6 sur la page suivante présente les principaux partenaires de la COBABO et leurs domaines d'appui depuis 1998.

1.3. Environnement écologique

1.3.1. La végétation naturelle

Comme partout dans la région de Lomié, le village Moangue le Bosquet appartient au domaine phytogéographique camerouno-congolais caractérisé par la prédominance d'une forêt dense humide sempervirente de moyenne altitude dite «forêt congolaise» (Kpaman, 2001). Cette forêt est composée de grands arbres pouvant atteindre 40 à 60 mètres de hauteur avec des cimes tabulaires bien développées au niveau de la strate dominante. Dans cette forêt quatre strates sont distinguées, à savoir:

- la strate supérieure avec les arbres d'environ 40 mètres de hauteur;
- la strate continue d'arbres de taille moyenne;
- la strate arborescente inférieure comportant des petits arbres dont la physiologie s'accommode des conditions lumineuses moins favorables;
- la strate herbacée plus basse, discontinue et parfois épaisse, constituée de touffes de graminées sciaphiles à feuilles larges, de Cypéraceae et de Marantaceae.

La forêt du Bosquet regorge d'un bon nombre d'essences d'arbres exploitables tels que le sapelli, le rikio, le kossipo, le doussié, l'ayous, etc.

Dans l'ensemble, la végétation du Bosquet se rapproche plus de celle d'une forêt de transition constituée d'éléments de la forêt sempervirente et d'autres de la forêt décidue. Il existe également des jachères au voisinage des habitats du fait de l'activité agricole.

Tableau 6: les partenaires de la COBABO et leurs domaines d'appui

Structure	Statut	Domaines d'appui
SDDL/SNV	Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Animation rurale et identification des problèmes - Appui en élaboration du dossier de FC - Acheminement et suivi du dossier - Appui à l'organisation de la réunion de concertation - Inventaires d'aménagement - Elaboration du PSG - Appuis financiers - Formation mobile en techniques d'exploitation en régie et autres formations diverses (cubage, utilisation GPS, navigation forestières, etc.)
CIAD	ONG/locale	<ul style="list-style-type: none"> - Création et formation des GIC - Animation rurale (en agriculture) - Cartographie FC - Formation en navigation forestière - Projet du droit foncier Baka - Travaux de délimitation de la FC
ASBAK	ONG/locale	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et mobilisation - Animation rurale (en agriculture) - Projet du droit foncier Baka
OCBB	ONG/locale	<ul style="list-style-type: none"> - Animation, éducation, échange d'expériences, etc.
GECEC	Coopérative de crédit	<ul style="list-style-type: none"> - Epargne et crédit - Suivi des fonds de roulement (projet palmier à huile)
CEF - DJA	ONG/locale	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en techniques d'inventaires - Inventaires forestiers à 100 pour cent
MINEF	Etatique	<ul style="list-style-type: none"> - Formations en techniques forestières - Transmission des dossiers de FC - PSG et Convention de gestion - Suivi des travaux d'exploitation
MINAT	Etatique	<ul style="list-style-type: none"> - Etude du dossier et légalisation de l'entité juridique - Présidence des réunions de concertation - Signature de la convention de gestion
Projet AAPPEC de la Mission catholique (sœurs de Bosquet)		<ul style="list-style-type: none"> - Auto promotion - Santé - Droits de l'homme - Religion

1.3.2. La faune

La forêt de Moangue le Bosquet renferme une bonne diversité faunique. Le tableau 7 présente les différentes espèces animales de la forêt communautaire de Moangue le Bosquet.

Tableau 7: quelques espèces animales de la forêt communautaire du Bosquet

Noms communs	Noms Baka	Noms scientifiques
Céphalophe bleu	Ndengbe	<i>Cephalophus monticola</i>
Athérure	Mboke	<i>Atheruscus africanus</i>
Céphalophe à bande	Mbom	<i>Cephalophus dorsolus</i>
Céphalophe à dos jaune	Bemba	<i>Cephalophus sylvicutor</i>
Céphalophe de Peters	Mpini	<i>Cephalophus callipygus</i>
Aulacode	Nta'a	<i>Thryonomys swinderianus</i>
Pangolin géant	Kelepa	<i>Manis gigantea</i>
Pangolin	Kokolo	<i>Manis spp.</i>
Sitatunga	Mbouli	<i>Tragelaphus speckel</i>
Rat d'Emien	M'be	<i>Cricetomys emini</i>
Potamochère	Pame	<i>Potamochoerus porcus</i>
Gorille	Bobo	<i>Gorilla gorilla</i>
Chimpanzé	Seko	<i>Pan troglodytes</i>
Pogonias	Mambe	<i>Cercopithecus pogonias</i>
Moustac	Mbelekesse	<i>Cercopithecus cephus</i>
Hocheur	Koy	<i>Cercopithecus nictitans</i>
Potamochère	Nko	<i>Potamochoerus porcus</i>
Mangouste à pattes noires	Bousse	<i>Bdeogale nigripes</i>
Chevrotain aquatique	Akolo	<i>Hyemocus aquaticus</i>
Pintade	Kanga	<i>Numida meleagris</i>
Civette	Douap	<i>Viverra civetta</i>

Source: Van Der Wal, 1999

1.3.3. Le biotope et les espèces particulières

La forêt communautaire de Moangue le Bosquet est un milieu de vie favorable à une bonne variété d'espèces animales et même végétales. Il existe en effet un bon nombre de gorilles vivant en troupes de six à douze. Cependant, les activités cynégétiques des braconniers Baka et Bantous font fuir ces deux espèces en particulier, et repoussent les animaux en général, qui deviennent alors rares dans cette forêt.

1.3.4. Le sol et l'hydrographie

La région de Lomié est installée sur le socle ancien après les phases orogéniques successives du précambrien il y a 600 à 500 millions d'années. Les sols sont ferrallitiques typiques, du sous-groupe modal rouge (micaschistes ou schistes chloreux). Ces sols sont toutefois fragilisés par l'érosion chimique entretenue par la chaleur et l'humidité et surtout par les grandes eaux qui entraînent les substances utiles pour l'agriculture. La litière est riche en matière organique, en phosphore et en calcium.

Le réseau hydrographique est de type dendrique et le principal cours d'eau du Bosquet est «l'Aholoholo» qui est un affluent secondaire de la rivière Dja. (Veen et Ngouffo, 1994)

1.4. Les objectifs d'aménagement et l'historique du projet d'aménagement

1.4.1. L'historique du projet d'aménagement

Les populations Baka du Bosquet sont restées en marge des lois n°90/053 du 19 décembre 1990 et Nn°92/006 du 14 août 1992 jusqu'à 1998 lorsque, suite aux activités de sensibilisation du CIAD et du projet SDDL/SNV, elles ont manifesté la volonté de se constituer en groupe d'initiative commune (GIC). Précisément en juin 1998, un groupe composé de six personnes a effectué un déplacement depuis le Bosquet jusqu'aux bureaux du CIAD afin de rechercher des informations sur les modalités de création et de légalisation des GIC et des associations. Les modalités de collaboration furent définies entre le CIAD et l'association AAPPEC (Association pour l'auto – promotion des populations de l'Est Cameroun) dirigée par la sœur Marie Anne Thoreton qui soutenait alors fermement l'idée d'organiser les Baka en groupes de travail. Quelques jours après, quatre GIC à vocation de production agricole ont vu le jour au Bosquet à la suite des ateliers de formation en organisation paysanne animés par le CIAD et le projet SDDL/SNV.

Entre les mois de juillet 1998 et de février 1999, les habitants du Bosquet ont été lésés et trompés par leurs voisins de Mayang et Néméyong sur le partage des retombées de la redevance forestière versée par un exploitant forestier qui fraudait et bradait alors les arbres dans leur forêt. Cette exploitation illicite était dirigée par Monsieur Ayache d'origine libanaise. Cherchant des conseils pour défendre leurs droits, les populations pygmées de Moangue le Bosquet ont alors développé l'idée de la foresterie communautaire comme moyen de protection et de sécurisation de leurs ressources forestières contre le bradage et afin de les exploiter eux-mêmes pour lutter contre la pauvreté. Le développement de cette idée s'est fait rapidement avec l'assistance technique du projet SDDL de la SNV Cameroun (Organisation néerlandaise de développement au Cameroun). Ce projet de la SNV avait alors pour objet de soutenir les communautés vulnérables à travers des activités d'éco-développement afin de faciliter les processus de développement durable sur la base des ressources naturelles disponibles dans la région de Lomié. C'est dans cette optique que le village du Bosquet, avec son statut particulier (peuplé à environ 98 pour cent de pygmées Baka) a bénéficié de l'appui du projet SDDL/SNV. Ce dernier a alors facilité et développé une expertise sur le processus de mise en place des premières forêts communautaires au Cameroun en général et dans la région de Lomié/Dja en particulier. L'appui du projet SDDL à l'endroit de la communauté Baka du Bosquet (COBABO) concernant la gestion des ressources naturelles a ainsi débuté par la facilitation du montage du dossier de demande de forêt communautaire en 1998, puis par la facilitation du plan simple de gestion en 1999, ce qui a abouti à la signature de la convention de gestion de la forêt communautaire entre COBABO et le Gouvernement le 10 août 2000 à Lomié. La facilitation de la mise œuvre du plan simple de gestion s'est poursuivie depuis 2001 grâce aux formations pratiques sur l'exploitation en régie du bois d'œuvre et la commercialisation de celui-ci.

1.4.2. Les objectifs d'aménagement

Conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun, la communauté Baka du Bosquet s'est fixée les objectifs suivants dans le cadre de son aménagement forestier:

- Protéger et sécuriser les ressources naturelles de leur forêt.
- Participer à la gestion rationnelle des ressources naturelles de la forêt communautaire et réinvestir équitablement et durablement les bénéfices découlant de l'exploitation de la forêt communautaire.
- Rationaliser et améliorer les usages traditionnels des ressources naturelles dans sa forêt communautaire.
- Exploiter collectivement et valoriser les ressources naturelles (produits forestiers ligneux et non ligneux) existantes dans la forêt afin de contribuer à l'amélioration du niveau de vie dans le village Moangue le Bosquet en vue de lutter contre la pauvreté.

2. L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNAUTAIRE DE MOANGUE LE BOSQUET

2.1. L'élaboration du plan simple de gestion

L'aménagement de la forêt communautaire du Bosquet s'est fait dans le strict respect des normes de l'aménagement durable car il concilie l'écologie et l'économie afin de maintenir l'équilibre de l'écosystème du village. Cet aménagement est décrit dans son PSG (cadre global de planification de toute action forestière) comme une volonté de mise en valeur et de conservation de l'environnement de façon écologiquement et économiquement acceptable. La réalisation du PSG de la FC du Bosquet est passée par l'utilisation de méthodes, d'outils et de techniques de collecte et d'analyse des informations avec une forte participation des communautés à toutes les étapes du processus.

2.1.1. Les outils

L'élaboration du plan simple de gestion de la communauté Baka de Moangue le Bosquet a fait l'objet de l'utilisation de plusieurs outils. Ces outils ont permis d'identifier l'espace forestier concerné, de délimiter la FC, de collecter et d'enregistrer les informations et les données nécessaires pour l'élaboration du document du plan simple de gestion. Le tableau 8 présente les différents outils et leurs utilisations dans ce processus.

Tableau 8: les outils et leurs utilisations dans le plan simple de gestion

Outils	Utilisation
<p>Les cartes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte du plan de zonage du Cameroun - Carte participative du village montrant les zones de prélèvement et des activités des populations - Carte au 1/200 000 légalisée et approuvée donnant une description des limites de la FC - Carte au 1/50 000 présentant le plan d'inventaire et le sondage du peuplement de la FC - Carte au 1/50 000 présentant les différents secteurs de la FC. 	Visualisation, localisation et identification de la forêt communautaire sollicitée
<ul style="list-style-type: none"> - La boussole - Le GPS (Global Positioning System) - Les fiches de collecte et les listes des PFL et PFNL de la FC - Le matériel de cartographie et celui de bureau - Les rubans 	Collecte et enregistrement des données et informations nécessaires pour l'aboutissement du dossier de FC
<ul style="list-style-type: none"> - Les machettes - Les limes - La peinture et les pinceaux 	Matérialisation et délimitation de la FC

Source: Pa'ah, 2002

2.1.2. La méthodologie

Dans l'optique du renforcement des capacités des populations en techniques forestières, la COBABO avec l'appui technique du projet SDDL/SNV, a utilisé une méthodologie basée sur l'approche participative. Une série de réunions et d'ateliers de formation a ainsi été organisée et animée par le SDDL et les autres partenaires de COBABO. Ces formations portaient sur:

- la cartographie;
- les techniques de collecte et de dépouillement des données socio-économiques de la communauté;
- les techniques de navigation forestière et d'utilisation du GPS, la boussole et les cartes;
- les techniques d'inventaires multi-ressources de la FC;
- l'analyse, l'interprétation et l'utilisation des données collectées par les membres de la communauté.

Toutes ses formations théoriques et pratiques ont permis aux membres de la COBABO de s'impliquer entièrement dans toutes les étapes du processus d'élaboration de leur plan simple de gestion. Ils ont ainsi acquis les connaissances et les capacités techniques nécessaires pour participer de façon efficace aux travaux communautaires et à la gestion durable et équitable de leurs ressources forestières.

2.1.3. Le canevas de réalisation d'un plan simple de gestion

Le canevas de réalisation du plan simple de gestion de la FC du Bosquet comprend quatre parties fondamentales:

- les données sur la localisation de la forêt communautaire;
- les données biologiques de la forêt communautaire;
- les données socio-économiques de la COBABO;
- le programme d'action quinquennal et le plan d'opération annuel basé sur les usages des ayant droits et des bénéficiaires des ressources de la forêt communautaire.

La grande implication des membres, surtout des jeunes, de la COBABO dans la réalisation des travaux a permis l'amélioration des connaissances sur l'utilisation future des ressources naturelles de cette forêt communautaire et la projection d'une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté. Dans ce document du PSG, l'amélioration des conditions de vie et la lutte contre la pauvreté se feront à travers l'amélioration de l'habitat, l'électrification du village, la construction des points d'eau potable dans le village, la construction d'écoles, le renforcement des capacités de production agricole, le financement des études aux fils des membres de la communauté et les appuis divers ou multiformes aux membres de la communauté.

2.2. Création et maintien de partenariats réussis

Le village Moangue le Bosquet, comme tous les autres villages de la région de Lomié/Dja, a bénéficié de la présence du projet SDDL/SNV et de nombreuses organisations non gouvernementales pour développer un partenariat réussi dans le processus de foresterie communautaire. Compte tenu du coût très élevé des activités de foresterie communautaire, les partenaires de la COBABO (en particulier le projet SDDL) ont mobilisé les moyens matériels, financiers et techniques nécessaires à l'aboutissement du processus de la FC du Bosquet. Le tableau 9 présente les différents partenaires de la COBABO et les types de partenariats entretenus.

La finalité de ces différents partenariats est le renforcement des capacités techniques et organisationnelles de la communauté Baka du Bosquet pour une meilleure participation et implication à la gestion durable et équitable de leurs ressources naturelles forestières. Ces partenariats ont laissé un impact positif sur:

- Le degré de compréhension des lois n° 90/053 et n° 94/01 relatives respectivement aux associations et à la nouvelle législation forestière au Cameroun.
- Le niveau d'appropriation des techniques et méthodes de gestion des ressources forestières en vue d'une meilleure sécurisation et exploitation de celle – ci.
- La prise de conscience de la communauté sur ses propres problèmes de développement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles disponibles dans leur environnement;
- La compréhension des différentes possibilités d'amélioration des droits d'usage et de contrôle des ressources forestières de leur terroir.
- La meilleure connaissance de l'espace forestier alloué à leur communauté et la maîtrise du potentiel disponible pour une bonne planification des prélèvements.
- La compréhension des différentes étapes du processus d'obtention d'une FC au Cameroun.

Tableau 9: les partenaires de COBABO et les types de partenariats

Partenaire de COBABO	Type de partenariat	Objet du partenariat	Modalité
SDDL- Populations du Bosquet	- Tacite suivant les objectifs du projet - Demande d'appui	- Formation MARP - Information et sensibilisation sur la loi n°94/O1 - Formations diverses	- Planification des activités du projet - Lettre de demande d'encadrement
SDDL- COBABO	- Tacite sur demande d'appui - Tacite sur objectifs du projet - Contrat écrit	- Formations - Information - Organisation de la communauté - Appuis multiples - Exploitation du bois en régie	- Planification - Lettres de demande d'appui
SDDL-CIAD- COBABO.	Contrat écrit et signé	Appui à la réalisation des activités de la foresterie communautaire.	- Négociation du contrat - Signature du contrat
SDDL- CEFDJA- COBABO.	- Contrat formel - Demande d'appui	- Inventaires à 100% d'exploitation - Facilitation de plusieurs activités	- Signature du contrat - Planification des activités de terrain
COBABO- SDDL- MINEF- MINAT.	Tacite sur planification	- Organisation de la réunion de concertation - Légalisation entité juridique - Réserve de la forêt - Transmission et suivi dossier FC - Approbation du PSG.	- Planification des activités diverses - Signature de la convention de gestion
Mission catholique (sœurs)	Tacite	Encouragement et soutien permanent pour l'obtention de la FC	

2.3. Les aspects techniques

Les 1 808,5 hectares de la forêt communautaire du Bosquet ont été sondés de deux manières à savoir:

- un sondage multi-ressources à 2 pour cent pour les inventaires d'aménagement;
- un sondage systématique à 100 pour cent pour permettre à la communauté de planifier efficacement l'exploitation des ressources ligneuses et définir ainsi la valeur marchande de la FC.

Dans le premier cas (inventaire multi-ressources à 2 pour cent), 41,42 ha de forêt ont été parcourus pour permettre à la communauté de déterminer le potentiel des ressources forestières et leur répartition spatiale afin de bien planifier les activités d'exploitation. Ce travail d'inventaire a été réalisé par deux équipes composées chacune de neuf personnes parmi lesquelles un boussolier, un chaîneur, un chaîneur adjoint, deux prospecteurs, un jalonneur et trois machetteurs. Le tableau 10 donne la description du layonnage de la FC du Bosquet.

Tableau 10: description du layonnage de la forêt communautaire du Bosquet

Layons	Délimitation	Longueur	Gisement	Observations
L1	Sur AB à 300 m du point A	2 800 m	360°	Jusqu'au layon FG
L2	Sur AB à 900 m du layon L1	2 850 m	360°	Jusqu'au layon EF
L3	Sur AB à 200 m du point B	3 150 m	360°	Jusqu'au layon EF
L4	Sur BC à 700 m du point B	3 500 m	360°	Jusqu'au layon DE
L5	Sur BC à 900 m du layon L4	3 100 m	360°	Jusqu'au layon DE
L6	Sur BC à 900 m du layon L5	3 250 m	360°	Jusqu'au layon DE

Source: COBABO, 2000

La communauté Baka de Moangue le Bosquet a décidé dans son PSG que seuls les habitants de ce village devront continuer à exercer les droits d'entrée et d'usages dans sa FC et ce, dans le strict respect des normes de la conservation. L'ouverture des nouvelles plantations devra faire l'objet d'une concertation entre les agriculteurs, le bureau de COBABO et le chef du village. Dans cette FC, les activités de chasse, pêche, cueillette et de ramassage des PFNL devront faire l'objet d'une autorisation préalable de la communauté dans un souci d'équité et de durabilité de l'exploitation des ressources concernées. Le PSG prévoit également un type de sylviculture basée sur la régénération naturelle malgré le faible taux de régénération naturelle des arbres de cette forêt (43 pieds à l'hectare, Ekoumou, 2001). Cependant, la communauté plantera des arbres fruitiers sauvages pour améliorer le potentiel de production de la FC. Afin de favoriser l'évolution des tiges d'avenir, la communauté utilisera des techniques d'abattage orienté et d'exploitation en régie. La communauté Baka de Moangue le Bosquet a adopté le découpage de sa FC en trois secteurs: la forêt primaire Nord, la zone d'habitat et d'agriculture et la forêt primaire Sud. Les tableaux 11 et 12 présentent la description des secteurs et les usages affectés aux secteurs.

Tableau 11: la description des secteurs

N° de secteur	Superficie (ha)	Ressources végétales
Secteur I: zone forestière Nord	878,5	Bois d'œuvre, bois de service, PFNL et faune aquatique et terrestre
Secteur II: zone d'habitat et agriculture	280	Bois de service, de nombreux PFNL, cultures vivrières et de rente, faune sauvage
Secteur III: zone forestière Sud	503,5	Bois d'œuvre, bois de service, PFNL, faune sauvage
Total	1 662	

Tableau 12: les usages affectés aux secteurs

Secteur	Superficie (ha)	Ressources	Usage premier	Usage deuxième
FPN*	878,5	- Bois d'œuvre - Bois de service - Faune	Exploitation artisanale du bois	- Agriculture - Pêche - Collecte - Chasse
HA**	280	- Cultures vivrières - Culture de rente - Bois d'œuvre - Bois de service - Faune	- Habitat - Agriculture - Collecte des PFNL	- Pêche - Chasse - Ramassage - Agriculture
FPS***	503,5	- Bois d'œuvre - Bois de service - Faune	Exploitation artisanale du bois	- Chasse - Collecte - Agriculture

Source: COBABO, 2000

*FPN Forêt primaire du nord

**HA Habitat et agriculture

***FPS Forêt primaire du sud

Le tableau 13 présente les volumes de bois exploitables et commercialisables par groupe d'essence de la FC du Bosquet.

Tableau 13: le volume de bois exploitable et commercialisable par groupe d'essence de la forêt communautaire du Bosquet.

Groupe d'essence	Volume brut (m ³)	Volume exploitable (m ³)	Volume commercialisable(m ³)
Principale 1	8 502,9	7 407,1	4 073,9
Principale 2	1 454,4	1 156,4	636,0
Secondaire	35 296,4	31 456,6	17 301,2
Complémentaire	38 590,7	28 911,6	15 901,4
Volume total	83 844,4	68 931,7	37 912,5

Source: Ngele, 2002

Il ressort que le volume de bois exploitable de la forêt communautaire du Bosquet est de 68 931 m³ pour un volume commercialisable de 37 912 m³ toutes espèces confondues. Les essences secondaires et complémentaires, de commercialisation difficile, représentent 87,5 pour cent du volume commercialisable alors que les essences principales, de grande importance économique et de commercialisation facile, représentent 12,5 pour cent. C'est ainsi à ce niveau que la valeur marchande de la FC du Bosquet a été déterminée comme l'indiquent les tableaux 14 et 15 ci-dessous.

Tableau 14: la valeur marchande du bois de la FC du Bosquet en grume selon la mercuriale officielle au Cameroun

Groupe	Volume commercial (m ³)	Valeur marchande totale (FCFA*)	Valeur marchande annuelle (FCFA*)	Valeur marchande quinquennale (FCFA*)
Principale 1	4 073,92	616 619 417	27 456 135	137 280 677
Principale 2	636,04	98 985 704	3 959 428	91 797 141
Secondaire	17 201,05	964 611 971	38 584 478	192 922 394
Complémentaire	15 949,76	727 222 444	13 233 188	66 165 941
Total	37 860,77	2 407 439 536	89 233 229	488 166 153

* Franc de la Communauté Financière d'Afrique

La valeur marchande totale du bois de la FC du Bosquet sur pied est ainsi de près de 2,5 milliards de Francs CFA, soit approximativement 89 millions de Francs CFA par an et donc 445 millions de Francs CFA environ pour les cinq premières années de gestion, le mètre cube de bois en grume coûtant entre 2 000 et 24 000 Francs CFA dans la région de Lomié.

Tableau 15: la valeur marchande des débités

Groupe	Volume commercial (m ³)	Volumes débités (m ³)	Valeur (Francs CFA)
Principale 1	4 073,92	2 240,65	313 691 840
Principale 2	636,04	349,82	48 974 800
Total	4 709,96	2 590,47	362 666 640

Source: Nguele, 2002

Ce tableau nous permet de constater aisément que l'exploitation artisanale à la scie portative est plus rentable que l'exploitation en grumes. Le revenu est en effet de un peu plus de 362 millions de Francs CFA, soit près de 14, 5 millions de Francs CFA par an.

3. L'ANALYSE ET LES ENSEIGNEMENTS TIRES

3.1. Les lacunes de l'information et de la recherche

Toutes les activités d'aménagement de la forêt de la communauté Baka de Moangue le Bosquet ont connu un grand succès grâce aux multiples appuis techniques, matériels et financiers du projet SDDL/SNV de Lomié. Ce projet, qui s'est occupé de l'accompagnement des activités de foresterie communautaire dans la région de Lomié/Dja, a facilité le développement d'un vaste partenariat dans la région. Notons que les populations du Bosquet se sont totalement impliquées dans la réalisation des travaux d'aménagement de leur forêt. Elles ont eu pour cela l'ultime occasion de pénétrer dans leur forêt pour déceler son potentiel de ressources naturelles exploitables et leur localisation dans la forêt. Cependant, au cours des travaux d'inventaires d'aménagement, l'identification et la connaissance des vertus de certaines essences ont échappé à l'intelligence des membres des équipes. La complexité de la mentalité et le faible niveau d'instruction des populations Baka ont rendu parfois difficiles les processus de collecte d'information et de la recherche. Mais, l'augmentation du taux de participation des Baka du Bosquet aux séminaires et ateliers de formation sur les sujets de foresterie communautaire a permis de trouver les solutions utiles aux insuffisances d'information et de recherche de cette communauté. Aujourd'hui, nous constatons qu'il existe beaucoup d'incompréhensions sur la mise en œuvre et le respect du plan simple de gestion sur les aspects d'exploitation des produits ligneux d'une part et d'autre part sur ce qui concerne la réalisation des projets de développement communautaire du village. Les incompréhensions sont accentuées par la suspension de certaines formes d'exploitation des produits ligneux dans les forêts communautaires, par exemple l'exploitation par vente de coupe. C'est une minorité des personnes considérées comme élites du village qui semble décider seule de l'utilisation des revenus de l'exploitation artisanale du bois réalisée depuis janvier 2001 avec l'assistance technique du projet SDDL. Comme le souligne le plan simple de gestion, beaucoup reste encore à faire en matière de formation en gestion, la compréhension et l'application du PSG pour que la communauté sorte vainqueur du double pari de lutte contre la pauvreté et la gestion durable et équitable des ressources naturelles de cette FC.

3.2. Les principales leçons apprises

Sur le plan national, nous constatons que la nouvelle loi forestière du Cameroun a révolutionné les mentalités en matière de gestion des espaces forestiers. Cette loi a favorisé l'implication et la participation effective des communautés vulnérables dans l'exploitation et la conservation des ressources naturelles dont elles sont riveraines et gardiennes. Dans le cas du processus d'aménagement de la FC de la communauté Baka de Moangue le Bosquet, les leçons apprises sont les suivantes:

- Le niveau de compréhension du droit d'exploitation et de conservation des ressources forestières par la communauté a été suffisamment renforcé par le gouvernement, le projet SDDL et par les ONG de la région de Lomié/Dja qui ont assisté la communautés pygmées étroitement à travers la sensibilisation et les formations sur les techniques de base en organisation paysanne et en gestion forestière.

- La connaissance des différentes étapes du processus d'obtention d'une forêt communautaire par la communauté Baka du Bosquet. Aujourd'hui, les membres de la COBABO ont une idée plus nette des activités de foresterie communautaire, les dépenses effectuées pendant le processus et la valeur marchande actuelle des produits ligneux de leur forêt communautaire.
- Les capacités des populations Baka du Bosquet ont été renforcées en matière d'inventaires multi ressources (détermination du potentiel) et la planification des activités d'exploitation.
- La matérialisation des limites de la FC de COBABO a permis aux populations de ce village de connaître l'étendu de leur terroir ainsi que leurs droits fonciers plus que dans le passé où leurs voisins de Mayang et Nemeyong leur refusaient les droits de propriété et d'exploitation de cet espace qu'elles occupent maintenant depuis 1972.
- Le partenariat réussi avec les ONG locales et les projets de la zone, a facilité l'aménagement de la FC de la COBABO et a permis aux populations de planifier l'exploitation dans trois zones, ou secteurs, dans leur forêt communautaire: la forêt primaire Nord, la zone d'habitat et agriculture et la forêt primaire du sud. Un inventaire d'aménagement a été appliqué à chaque zone forestière afin de déterminer le potentiel des ressources, leur localisation et leur plan d'exploitation dans les normes de la durabilité et le respect du PSG et la convention de gestion.
- Un plan d'exploitation de la faune sauvage et des produits forestiers non ligneux a été consigné dans le plan simple de gestion et la communauté toute entière attache du prix au strict respect de ce PSG.
- Les membres de la COBABO ont développé une conscience sur le problème de l'insuffisance des arbres fruitiers dans leur FC. A cet effet, un plan de sylviculture basé sur la plantation d'arbres fruitiers sauvage dans la zone d'habitat et d'agriculture a été défini. Le tableau 16 montre le potentiel sur pied actuel des PFNL de ladite forêt.
- La communauté Baka du Bosquet a interdit l'ouverture des nouvelles plantations et la pratique abusive de la chasse dans les deux secteurs de forêt primaire de sa FC.
- La valeur marchande du bois de la forêt communautaire du Bosquet est plus élevée en débités qu'en grumes, raison de plus pour que les populations se soient engagées dans l'exploitation artisanale.
- Le volume de bois des essences facilement commercialisables est très bas par rapport à celui des essences difficilement commercialisables.

Tableau 16: le potentiel des PFNL

Noms commerciaux	Noms scientifiques	Effectifs de tiges	Densité (Tiges/ha)
Aiélé	<i>Canarium schweinfurtti</i>	56	0,03
Moabi	<i>Ballonnella toxisperma</i>	262	0,14
Andok	<i>Irvingia gabonensis</i>	431	0,23
Esssang	<i>Ricinodendron heudelotti</i>	447	0,24
Total		1 196	0,64

Source: COBABO, 2000

3.3. Comment procéder?

Après la signature de la convention de gestion le 10 août 2000, la communauté Baka de Moangue le Bosquet s'est lancée dans un programme de formation mobile de l'exploitation en régie avec l'assistance technique et l'appui matériel et financier du projet SDDL/SNV. Les bénéfices réalisés des ventes du bois subissent aujourd'hui une mauvaise gestion car c'est une seule famille qui semble tirer du profit. Les micro-projets communautaires prévus par le plan simple de gestion n'ont pas connu de démarrage d'activités. Les pratiques de la chasse artisanale et d'exploitation des PFNL n'ont pas encore considérablement changé. Au vu de tout ce qui précède, nous pensons que pour améliorer les pratiques actuelles et amener toute la communauté Baka à profiter équitablement des revenus et produits de la forêt il faut:

- Augmenter les capacités techniques des responsables de la communauté en matière d'exploitation des ressources de la forêt.
- Augmenter le degré d'information et de communication en ce qui concerne l'évolution des activités d'exploitation du bois et la commercialisation de ce bois.
- Augmenter les techniques de gestion financière des responsables de la gestion au sein de la communauté.
- Faciliter la mise en place d'un cadre décisionnel interne et efficace de contrôle de gestion des ressources et des revenus afin de garantir la transparence.
- Attirer l'attention de la communauté sur les dangers qu'elle court en négligeant le strict respect des prescriptions de son plan simple de gestion, car le gouvernement peut à tout moment suspendre l'exploitation de la forêt en cas de violation des normes d'exploitation et de redistribution des revenus et bénéfices issus de la forêt.
- La forêt communautaire de Moangue le Bosquet tire sa particularité du fait que sa communauté est totalement composée des Baka (Pygmées). Pour gagner donc le pari de la bonne gestion des forêts, le gouvernement, les projets, les ONG et même les autres communautés ont intérêt à renforcer le processus de formation et d'échange d'expérience dans le domaine de foresterie communautaire et de planification des prélèvements et des investissements pour assurer une durabilité écologique, sociale et économique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- COBABO.** 2000. *Plan simple de gestion*. Lomié, Cameroun.
- Ekoumou, C.** 2001. *Inventaires forestiers à 100% de la FCT du Bosquet*. Lomié, Cameroun.
- Kpaman, G.** 2001. *Rapport de stage de découverte du milieu humain du village Karagoua*. Lomié, Cameroun.
- MINEF.** 1994. *Loi N° 94/01 du 20 Janvier 1994, relative à la nouvelle législation des forêts au Cameroun*. Yaoundé, Cameroun.
- MINEF.** 1998. *Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires*. Yaoundé, Cameroun.
- Nguele, J.** 2002. *Mémoire de fin d'études du cycle des Ingénieurs de conception des Eaux, Forêts et Chasses*. Dschang, Cameroun.
- Pa'ah, P.A.** 2002. *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire: cas de la forêt de la CAFT*. Ngoyla, Cameroun.
- SDDL / SNV:** 1998. *Rapport MARPP de Moangue le Bosquet*.
- Van Der Wal, M.** 1999. *Development of a community based Gorilla research and observation site in the eastern Province of Cameroon*. Lomié, Cameroon.
- Veen et Ngouffo.** 1994. *Milieu physique et développement dans la zone d'intervention de la SNV à Lomié (Région Est/sud Cameroun)*. Yaoundé, Cameroun: Editions SNV.